

2025-012

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

FONCTION PUBLIQUE

SOUS-DOMAINE

PERSONNEL

TITULAIRES ET

STAGIAIRES DE LA

F.P.T.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET :

Personnel communal :

Création d'un emploi
permanent d'adjoint
administratif principal
de 1^{ère} classe à temps
complet

CONVOCAION C.M. :
04/02/2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13/02/2025

ID : 011-211100243-20250211-DELIB2025012-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES
Délibération n° 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.

PROCURATIONS : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Emilie EVEILLECHIEN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Charles REALES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, à compter du 01 mars 2025, la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie C, et du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Monsieur le Maire précise que les activités principales de cet emploi sont liées à l'accueil et à la gestion de certains dossiers du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'actualiser le tableau des emplois comme suit :

- **Création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade d'un agent,**

Considérant le précédent tableau général des emplois de la commune de Bages avec effet le 01 septembre 2024, adopté par délibération N° 2024-040 en date du 11 juin 2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- ✓ AUTORISE la création du poste énuméré ci-dessus ;
- ✓ DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé ci-dessous qui prendra effet à compter du 01 mars 2025 :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE BAGES AU 01/03/2025					
Cadre d'emploi	Cat.	Anciens effectifs	Nouveau effectifs	Effectifs pourvus	Temps non complet
Filière Administrative Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe Adjoint Administratif	B C C C	1 1 0 0	1 0 1 1	1 0 1 1	TC TC TC 35 h 00/Hebdo
Filière Technique Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe Adjoint Technique Adjoint Technique Adjoint Technique ASVP	C C C C	1 1 2 1	1 1 2 1	1 1 2 1	28 h 00/Hebdo 30 h 00/Hebdo TC TC
Filière Sociale ATSEM	C	1	1	1	28 h 00/Hebdo
Filière Culturelle Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C C	1 1	1 1	1 1	TC 16 h 30/Hebdo

- ✓ PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agent nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice 2025, Chapitre 64 ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération,
- ✓ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Transmise au Centre de Gestion de l'Aude
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M. :**
04/02/2025

**CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :**
13/02/2025

**PAR PUBLICATION
LE : 13/02/2025**

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Charles REALES



Secrétaire de séance